

DEC131391DR15

Décision portant nomination de M. Jean-Patrick BAZILE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R) et nommant M. Gilles PIJAUDIER-CABOT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17/12/2010 ;

Considérant que M. Jean-Patrick BAZILE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Midi Pyrénées les 10-11-12-19-20 et 21 janvier 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Patrick BAZILE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. Jean-Patrick BAZILE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Patrick BAZILE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2013

Le directeur de l'unité
Gilles PIJAUDIER-CABOT

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Mohamed AMARA